



LES CONSEQUENCES DES LESIONS CEREBRALES

Les conséquences des atteintes cérébrales sont de 3 types :

- **troubles moteurs** (notamment l'hémiplégie qui est la paralysie d'une moitié du corps)
- **troubles sensoriels** (notamment les troubles de la sensibilité, perte d'une partie du champ visuel, ...)
- **les séquelles neuropsychologiques.**

Les séquelles neuropsychologiques

Ces troubles neuropsychologiques touchent les fonctions supérieures qui distinguent l'homme du reste des êtres vivants, à savoir, le langage, le raisonnement, la mémoire, ...

Les fonctions supérieures sont nombreuses et complexes, leurs troubles peuvent donc être aussi très nombreux et très variés, et jusqu'il y a quelques années, ils étaient peu connus et peu pris en charge.

Heureusement, depuis une vingtaine d'années, une discipline s'est progressivement développée : la neuropsychologie.

Parmi les séquelles neuropsychologiques, nous retiendrons :

- **l'aphasie**

trouble du langage, c'est-à-dire, de l'expression et/ou de la compréhension du langage oral et/ou écrit, du calcul, ...

- **les troubles de la mémoire**

déficit de la mémoire immédiate et/ou à long terme, pour des informations verbales (conversations, noms, ...) ou visuelles (lieux, trajets, visages, ...), ...

- **les troubles de l'attention**

lenteur de réaction, distractibilité accrue, problème de concentration, problème de vigilance sur une longue durée, difficulté à réaliser 2 tâches en même temps, fatigabilité accrue, ...

Notons aussi l'héminégligence où la personne ne prend plus en considération tout ce qui se passe dans son côté gauche (au niveau visuel mais aussi corporel ou auditif)

- **le « syndrome frontal »**

trouble de l'organisation et de la planification, perte du jugement, difficulté de raisonnement mais aussi trouble du comportement (désinhibition, perte des convenances sociales, grossièreté, agressivité, absence d'autocritique ... ou apathie, manque d'initiative, ...)

- **l'agnosie visuelle**

trouble de la reconnaissance visuelle (des visages, des objets, des couleurs, ...)

- **l'apraxie**

selon le cas, trouble de la manipulation des objets, du dessin ou des mouvements de la bouche et de la langue,

...

Les troubles cognitifs des personnes cérébrolésées engendrent donc une **perte** (partielle ou complète) **de leur autonomie et de leur indépendance**. Elles sont donc fréquemment à charge de leur famille ou d'institution de par la réduction partielle ou complète des activités :

- personnelles (par exemple, organiser les activités de la journée : toilette, habillage, préparation des repas, prise des repas, ...)
- familiales (par exemple, gestion du ménage, éducation des enfants, ...)
- sociales (par exemple, gestion administrative et budgétaire, vie sociale : sorties, rencontres, activités de loisirs, sports, ...)
- professionnelles.

Les conséquences de ses troubles cognitifs sont généralement un **repli social** très important avec la perte des amis, des contacts sociaux, ...

La personne cérébrolésée éprouve un très **fort sentiment d'inutilité et de culpabilité**. La dépression est fréquente chez elle mais aussi chez ses proches.